



Fédération Autonome de la Fonction Publique

Le Président fédéral
N/Réf. VPAG 2018/031

Paris, le 8 février 2017

Objet : Préavis de grève national

Monsieur le Ministre,

La Fédération Autonome de la Fonction Publique (**FA-FP**) dépose un préavis de grève

pour le 14 février 2018 de 00 heures à 24 heures

qui concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la Fonction publique et des établissements publics relevant de son champ de syndicalisation, ayant des fonctions ou appartenant à un cadre d'emplois se situant dans le cadre de la journée de mobilisation des travailleurs sociaux.

Ce préavis vise à permettre aux personnels cités précédemment qui le souhaiteront, de prendre part aux mobilisations organisées ce jour dans l'objectif d'obtenir la poursuite d'un réel dialogue social à propos des points suivants :

- le refus des recours aux appels à projet par les collectivités territoriales afin de financer les associations
- l'arrêt de l'expérimentation des Contrats à Impact Social
- la défense et l'amélioration des conventions collectives de nos secteurs
- l'abandon du projet de ré-ingénierie de l'ensemble des métiers du social
- la revalorisation statutaire et salariale pour toutes et tous
- la reconnaissance immédiate au niveau licence a minima des diplômes d'État validés par 3 années de formation
- le reclassement en catégorie A type des assistant.e.s sociaux.les, éducatrices.teurs PJJ, éducatrices.teurs spécialisé.e.s, éducatrices.teurs techniques spécialisé.e.s, éducatrices-teurs de jeunes enfants et conseillers.iers en économie sociale et familiale ainsi que la traduction dans les conventions collectives pour le privé

Monsieur Gérard DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes publics
139 rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎ 01 42 80 22 22

E-mail : secretariat@fafpt.org - Site Internet : <http://www.fafpt.org>

Affiliée à la FA-FP

- pour le secteur public, un véritable déroulement de carrière en catégorie A pour toutes et tous conseiller.e.s socio-éducatifs.tifs
- des moyens pour les établissements de formation afin de pouvoir exercer correctement leurs missions avec des financements pour les étudiant.e.s indispensables pour le paiement des gratifications de stage
- des politiques sociales à hauteur des besoins de la population,
- des moyens humains en personnels diplômés dans l'ensemble des établissements et services médico-sociaux.

Pour la **FA-FP**, il est de l'intérêt des agent.e.s régi.e.s par les règles statutaires de la Fonction publique de faire front commun contre ce qu'elle considère comme une remise en cause des droits sociaux.

Cette solidarité clairement affichée par la **FA-FP** est en lien avec le terrible constat dressé par les agentes et agents du service public qui fait que la **FA-FP** appelle à la mobilisation pour faire entendre la voix des agent.e.s devant la dégradation de leur situation professionnelle ou l'absence de perspective quant à leur avenir.

C'est tout le sens que la **FA-FP** souhaite donner à son engagement dans le mouvement du 14 février prochain.

Bien entendu, la **FA-FP** reste disponible pour une négociation dans le cadre de ce préavis.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.



Bruno COLLIGNON
Président de la **FA-FP**